University of Alberta Library
0 1620 1907 3970

ALBERTA LEARNING

Le meilleur système d'apprentissage au monde

Plan d'activités
– 2003 à 2006 –

Alberta
LEARNING

379.1
A43
2003/
2006

BSJ
SPECCOLL

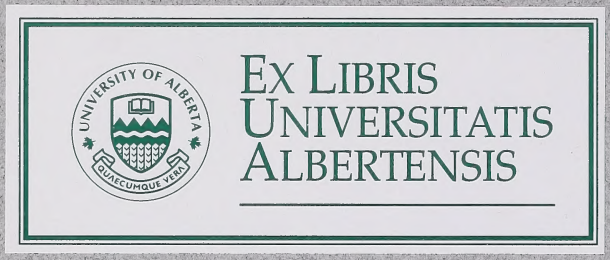

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

System-Wide Planning Branch
Alberta Learning
Commerce Place, 9e étage
10155, 102e Rue
Edmonton, Alberta T5J 4L5

Téléphone : (780) 422-1281
Télécopieur : (780) 422-0880
Courriel : learning-systemwideplanning@learning.gov.ab.ca

Pour appeler sans frais de l'extérieur de la région d'Edmonton, veuillez d'abord composer le 310-0000.
Ce document est disponible à Internet à www.learning.gov.ab.ca/french

Copyright © 2003, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Learning.

Alberta Learning autorise la reproduction de la présente publication à des fins éducatives et sans but lucratif.

ISSN : 1700-5728 Plan d'activités d'Alberta Learning

AUTORISÉ PAR LE MINISTÈRE

Alberta Learning

Plan d'activités 2003 à 2006

Énoncé des responsabilités

Ce plan d'activités, qui porte sur les trois années commençant le 1er avril 2003, a été préparé sous ma direction conformément à la Loi concernant l'obligation de rendre compte (*Government Accountability Act*) et aux conventions comptables du gouvernement. Il tient compte de toutes les décisions stratégiques gouvernementales prises en date du 19 mars 2003 et susceptibles, à notre connaissance, d'avoir des répercussions matérielles, économiques ou financières.

Les priorités du Ministère énoncées dans le présent document ont été élaborées dans le cadre des plans opérationnels et financiers du gouvernement. Je m'engage à atteindre les résultats visés dans ce plan triennal.

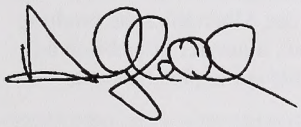

Dr Lyle Oberg,
Ministre d'Alberta Learning
le 21 mars 2003

Le Ministère – L'apprentissage continu

L'apprentissage continu, c'est le processus d'acquisition et d'utilisation de connaissances et d'habiletés qui se poursuit pendant toute la vie, et ce, dans le but d'atteindre nos objectifs par rapport à l'emploi, de jouir d'une grande qualité de vie et de devenir des citoyens actifs et responsables. Cet apprentissage commence dès la petite enfance et se poursuit jusqu'au troisième âge. Un tel apprentissage permet aux Albertains et aux Albertaines de faire partie d'une société et d'une économie fondées sur le savoir et de prospérer dans ce milieu en évolution constante.

Dans le *Plan d'activités d'Alberta Learning – 2003 à 2006*, nous énonçons ce que le Ministère prévoit faire au cours des trois prochaines années pour rehausser l'apprentissage continu des Albertains et des Albertaines.

Les composantes du plan d'activités

La vision, la mission, les principes et les valeurs d'Alberta Learning définissent le Ministère. Plus particulièrement, la vision du Ministère, c'est la façon dont il envisage l'avenir, tandis que la mission en explique la raison d'être. Les principes caractérisent son mode de fonctionnement. Les valeurs reflètent les croyances ou les caractéristiques sur lesquelles s'appuient les mesures prises par le Ministère.

Vision

Le meilleur système d'apprentissage au monde.

Mission

Grâce à son leadership et au travail qu'il accomplit avec ses partenaires, Alberta Learning fait en sorte que les apprenants soient engagés dans l'apprentissage continu, exercent une profession et deviennent des citoyens capables de contribuer à une société démocratique, prospère et fondée sur le savoir.

Principes

Priorité à l'apprenant.... Le système d'apprentissage continu est axé sur l'apprenant.

Accessibilité..... Les Albertains et les Albertaines ont accès à des possibilités d'apprentissage abordables et de qualité.

Collaboration..... Apprendre est une entreprise humaine de toute une vie qui se réalise le mieux quand les partenaires et les parties prenantes collaborent pour offrir cet apprentissage dans un environnement favorable.

Responsabilité..... Le système d'apprentissage est responsable, vis-à-vis des Albertains et des Albertaines, de produire des résultats de qualité, d'assurer la viabilité du système et sa rentabilité sur le plan financier.

Réceptivité..... Le système d'apprentissage est souple, permettant ainsi de prévoir et de répondre aux besoins des apprenants.

Innovation..... Le système d'apprentissage utilise des innovations de pointe afin d'obtenir des résultats toujours meilleurs.

Équité..... Les Albertains et les Albertaines ont un accès équitable aux possibilités d'apprentissage continu.

Valeurs

Respect • Intégrité • Confiance • Ouverture • Bienveillance

Bibliothèque Saint-Jean
University of Alberta

Cadre de référence du plan d'activités

Les plans d'activités ont pour but de répondre aux questions suivantes au sujet d'un ministère : Où veut-il en arriver dans l'avenir? Comment y parviendra-t-il? Comment ses progrès seront-ils mesurés?

Les diverses composantes du plan d'activités d'Alberta Learning de 2003 à 2006, présentées dans le schéma ci-dessous, permettent de répondre à ces trois questions.

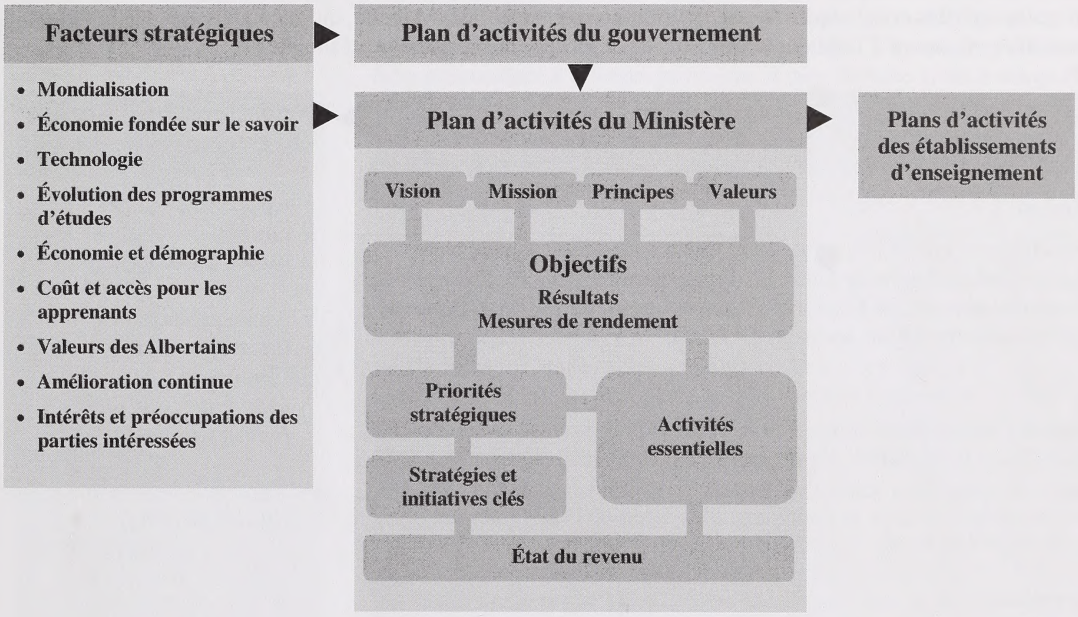

Liens entre le Ministère et les activités et les objectifs essentiels du gouvernement

L'éducation constitue une priorité dans notre province. En Alberta, une économie et une société fondées sur le savoir font appel à des personnes innovatrices, instruites, compétentes et capables de s'adapter.

Afin d'aider à maintenir l'avantage albertain, le niveau de vie élevé de la province et la participation active des citoyens, Alberta Learning, de concert avec ses parties intéressées, fait en sorte que les apprenants de l'Alberta soient prêts à faire face à l'avenir. C'est pourquoi les activités et les objectifs essentiels d'Alberta Learning cadrent avec les activités et les objectifs essentiels du gouvernement de l'Alberta, qui reconnaissent que le savoir et l'innovation représentent d'importants éléments de la prospérité économique et sociale.

Fonctions principales du gouvernement

- **Population**

  Les objectifs par rapport à *la population* visent à améliorer la qualité de vie des Albertains et de leurs familles. Ils reflètent les priorités du gouvernement concernant la santé, l'éducation, nos enfants, les personnes dans le besoin et les Autochtones de l'Alberta.

- **Prospérité**

  Les objectifs par rapport à *la prospérité* visent à préserver notre qualité de vie. Ils reflètent les priorités que le gouvernement a établies pour notre économie, la population active, les lieux de travail, l'infrastructure, les industries à valeur ajoutée, le commerce d'exportation et la situation financière de l'Alberta.

- **Préservation**

  Les objectifs par rapport à *la préservation* reflètent les priorités du gouvernement concernant la sécurité communautaire, nos ressources renouvelables, l'environnement, notre patrimoine naturel, historique et culturel, et les relations de l'Alberta avec les autres échelons de gouvernement.

Fonctions principales du Ministère

- **Apprentissage des adultes** (*Adult Learning*)
- **Apprentissage et formation dans l'industrie** (*Apprenticeship and Industry Training*)
- **Apprentissage de base** (*Basic Learning*)

Objectif du gouvernement pour le système d'apprentissage

- Les Albertains et les Albertaines sont bien préparer à apprendre pendant toute leur vie et à exercer une profession ou un métier.

Objectifs du Ministère

- **Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous**
- **Excellence des résultats des élèves**
- **Ministère hautement réceptif et responsable**

Facteurs stratégiques

Les facteurs stratégiques constituent le contexte élargi utilisé par Alberta Learning pour élaborer les stratégies et les initiatives d'apprentissage permettant de préparer les apprenants pour l'avenir. Alberta Learning examine ces facteurs de manière stratégique, en prenant soin de tirer profit des occasions et des défis qu'ils présentent, et ce, afin de déterminer les initiatives à prendre pour rehausser les possibilités d'apprentissage continu des Albertains.

Mondialisation

La mondialisation présente de nouveaux débouchés et défis pour les Albertaines et les Albertains hautement qualifiés. Cependant, l'Alberta doit faire concurrence à d'autres provinces et pays lorsque vient le temps d'attirer et de retenir des investissements, une main-d'œuvre compétente et des industries à forte valeur ajoutée. Une main-d'œuvre hautement qualifiée, informée et productive qui est préparée à réussir au sein de l'économie mondiale, voilà qui est un atout sur le plan de la concurrence.

Économie fondée sur le savoir

Les élèves de l'Alberta peuvent profiter de l'économie fondée sur le savoir en terminant leurs études secondaires, en faisant des études postsecondaires et en attachant de l'importance à l'apprentissage continu. Tout cela a des incidences sur l'innovation, sur la participation à la vie économique et sur la qualité de vie de tous les Albertains et Albertaines. Le système d'apprentissage doit constamment aider tous les Albertains à acquérir les habiletés nécessaires pour participer à l'économie mondiale fondée sur le savoir.

Technologie

L'évolution technologique rapide transforme la façon dont les gens vivent, travaillent, apprennent, communiquent et jouent. Sur le plan technologique, le système d'apprentissage doit relever le défi constant de faire en sorte que les apprenants possèdent les outils nécessaires pour travailler dans un monde où les technologies de l'information et des communications continuent de jouer un rôle déterminant. Le système d'apprentissage se doit toujours d'optimiser l'usage de la technologie afin de rehausser les possibilités d'apprentissage en Alberta.

Évolution des programmes d'études

Afin de rester à l'affût des exigences changeantes d'une économie fondée sur le savoir, le système d'apprentissage doit prévoir l'avenir et planifier en conséquence. Il doit aussi tenir compte des tendances qui se dessinent sur le marché du travail, de la mondialisation et des progrès technologiques, puis réagir en adoptant des programmes d'études qui permettent de mieux répondre aux besoins d'apprentissage de tous.

Économie et démographie

À l'instar des autres provinces, l'Alberta continuera d'enregistrer d'importants changements sur le plan démographique au cours des dix prochaines années. Parmi ces changements, notons le vieillissement de la population, le dépeuplement rural et un nombre accru d'étudiants au postsecondaire. Même si le

gouvernement a adopté des politiques pour faire en sorte que l'éducation soit abordable, les changements démographiques exerceront encore plus de pression sur la viabilité du système d'apprentissage.

Coût et accès pour les apprenants

Les Albertains et les Albertaines reconnaissent l'importance de l'apprentissage continu au sein d'une société fondée sur le savoir et ont des attentes élevées en vue d'un système d'apprentissage accessible, abordable et pourvu de nombreux choix. Ces attentes continuent d'éclairer la planification et la prise de décisions stratégiques d'Alberta Learning afin de donner lieu à un système d'apprentissage viable qui soutient les besoins d'apprentissage continu de tous.

Valeurs des Albertains

Les Albertains et les Albertaines accordent de la valeur à notre système d'apprentissage de calibre mondial. Par surcroît, à titre de contribuables, ils s'attendent à une amélioration constante. Il y a lieu de mieux faire connaître à tous les enjeux complexes de l'apprentissage, le rendement sur l'investissement en matière d'apprentissage ainsi que les coûts de l'éducation de base, de l'éducation postsecondaire et de l'apprentissage continu.

Amélioration continue

Le soutien et l'amélioration continue d'un système d'apprentissage de qualité nécessitent la conception, l'élaboration et l'administration innovatrices de résultats d'apprentissage et de mesures afin d'évaluer le rendement des élèves et du système. Ces outils, ainsi que certains autres, favorisent la prise de décisions informées par rapport aux stratégies et aux initiatives du Ministère, améliorent continuellement la qualité de l'apprentissage en Alberta et assurent l'excellence des élèves et du système.

Intérêts et préoccupations des parties intéressées

Pour mettre à profit les réalisations et les points forts reconnus du système d'apprentissage de l'Alberta, il faut assurer la participation constante des parties intéressées d'Alberta Learning. Les apprenants de l'Alberta bénéficient de leur participation, et ce, malgré les attentes de plus en plus grandes, les ressources restreintes ainsi que les forces sociales et économiques qui évoluent rapidement.

Priorités stratégiques

Le Ministère a cerné cinq priorités stratégiques qui ont pour but de répondre à ses objectifs et aux divers facteurs stratégiques pour la période allant de 2003 à 2006. Ces priorités stratégiques visent à rehausser les possibilités d'apprentissage continu de tous les Albertains et Albertaines.

Comme les facteurs stratégiques le laissent entendre, les Albertains et les Albertaines évoluent dans un milieu mondial dynamique et empreint de défis. Les gens doivent avoir accès aux habiletés, aux connaissances et aux expériences qui permettent de transformer les défis en possibilités. Un apprentissage réussi, voilà un facteur-clé de la création de notre bien-être social et économique… que ce soit du point de vue de la santé, de l'adoption de composantes à valeur ajoutée fondées sur le savoir au sein de secteurs industriels nouveaux et traditionnels, ou de la participation des citoyens au sein de nos communautés. Les besoins sont divers et la qualité demeure essentielle.

L'amélioration continue du système d'apprentissage

La première priorité d'Alberta Learning consiste à promouvoir l'excellence de l'apprentissage grâce à l'amélioration constante du système. À cette fin, l'examen stratégique du système postsecondaire nous permettra de continuer à nous rapprocher de la vision de Campus Alberta afin de tenir compte de l'orientation établie par le gouvernement et par la conjoncture économique et du besoin accru d'une main-d'œuvre bien formée. De plus, l'*Alberta Commission on Learning* fera des recommandations touchant un certain nombre d'aspects afin que notre système continue d'évoluer sous le sceau de l'excellence, ce qui comprend toutes les transitions au sein du système de la maternelle à la 12^{e} année.

Les exigences du marché du travail et la création/le partage de connaissances

La deuxième priorité, c'est d'assurer que le système d'apprentissage est à l'affût de la demande qui existe sur les marchés du travail local, provincial, régional, national et international, et qu'il répond à cette demande. La recherche de l'excellence à tous les échelons du système d'apprentissage, du préscolaire au postsecondaire et au-delà, est à la source de la création et du partage du savoir. C'est ce savoir qui engendrera la mise au point de nouveaux produits et services, de même que la création de nouveaux débouchés au sein des industries, ce qui permettra à l'Alberta de demeurer concurrentielle sur la scène mondiale.

Le succès chez les apprenants inuits, métis et des Premières nations

La troisième priorité se rapporte à l'amélioration du taux de réussite chez les apprenants des Premières nations ainsi que chez les Métis et les Inuits. Les Autochtones de l'Alberta jouent un rôle important dans notre province. La collaboration et la participation de toutes les parties intéressées viseront à améliorer le taux de réussite des apprenants et à resserrer les écarts en matière de rendement scolaire et de participation au marché du travail, écarts qui ont été identifiés dans l'initiative interministérielle *Aboriginal Policy*.

La collaboration avec nos partenaires et les parties intéressées

La quatrième priorité stratégique consiste à continuer de travailler de concert avec nos partenaires et les parties intéressées dans le but de réaliser notre mission. Pour préparer les apprenants à l'apprentissage continu, au travail et à leur rôle de citoyen, nous devons faire preuve de collaboration à tous les échelons du système d'apprentissage. Par conséquent, nous travaillons avec nos partenaires sur un certain nombre d'initiatives interministérielles, plus particulièrement sur l'*Economic Development Strategy* et l'*Alberta Children and Youth Initiative*. Afin de maximiser nos efforts concertés et complémentaires, il est important de mieux définir les rôles et les responsabilités de nos partenaires et des parties intéressées.

La viabilité financière du système d'apprentissage

En dernière priorité, il ne suffit pas que notre système soit « le meilleur » en ce moment, si cette excellence n'est pas pour durer. La mise en œuvre des recommandations émanant du *K-12 Funding Framework* représentera une étape importante de ce soutien. Ainsi, nous continuerons de travailler en collaboration avec les établissements postsecondaires, les industries et les étudiants pour réviser et mettre en œuvre de nouvelles politiques concernant les frais de scolarité et veiller à ce que le système d'apprentissage des adultes soit toujours abordable. Par surcroît, nous appuierons les recommandations de la *Financial Management Commission* approuvées par le gouvernement et visant à améliorer la démarche générale de la province en matière de gestion financière.

L'avantage albertain ne pourra se concrétiser à l'avenir que grâce à un important rendement du système d'apprentissage et grâce à notre plus grande richesse :

les Albertains et les Albertaines.

Objectifs, résultats, principales mesures de rendement, stratégies et initiatives

Les objectifs sont les résultats finaux que le Ministère veut atteindre pour réaliser sa mission. Les résultats sont semblables aux objectifs, mais sont plus précis et détaillés. Les principales mesures de rendement indiquent le degré de réussite du Ministère sur le plan de la réalisation de ses objectifs et de ses résultats. On présume qu'une cible est atteinte si le résultat représente au moins 95 % de l'objectif prévu (à l'exception des tests de rendement provinciaux).

Les stratégies sont des plans d'action ou des groupes d'initiatives pris par un ministère pour lui permettre d'accomplir ses objectifs. Pour la période allant de 2003 à 2006, les stratégies d'Alberta Learning viennent appuyer ces trois objectifs. Enfin, les principales initiatives sont les activités prioritaires du Ministère qui contribuent au succès remporté dans le cadre des stratégies mises en œuvre de 2003 à 2006. Le Ministère entreprend également d'autres initiatives pour soutenir ses objectifs.

Premier objectif — *Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous*

RÉSULTAT 1.1

Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.

Mesure (a)

Membres du grand public satisfaits, dans l'ensemble, de la qualité de l'éducation de base

Réel 2001-2002	*Objectif 2003-2004*	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*
63 %	*70 %*	*70 %*	*70 %*

Mesure (b)

Diplômés récents du secteur postsecondaire satisfaits, dans l'ensemble, de la qualité de leur éducation

Réel 2000-2001	*Objectif 2003-2004*	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*
81 %	*80-85 %*	*S.O.*	*À préciser*

Mesure (c)

Diplômés récents de programmes d'apprentis satisfaits de leur formation sur le tas

Réel 2000-2001	*Objectif 2003-2004*	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*
92 %	*S.O.*	*90 % +*	*S.O.*

Mesure (d)

Diplômés récents de programmes d'apprentis satisfaits de leur formation technique

Réel 2000-2001	*Objectif 2003-2004*	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*
95 %	*S.O.*	*90 % +*	*S.O.*

S.O. – Aucun objectif, car les données ne sont disponibles qu'aux deux ans.
À préciser – Les objectifs seront établis lorsque les données de plusieurs années seront disponibles.

RÉSULTAT 1.2

Tous les Albertains peuvent prendre part à un apprentissage de qualité.

Mesure (a)

Membres du grand public satisfaits que les adultes de l'Alberta ont facilement accès à l'apprentissage continu.

(Les résultats seront disponibles pour l'année scolaire 2002-2003.)

RÉSULTAT 1.3

Le système d'apprentissage est abordable.

Mesure (a)

Membres du grand public satisfaits que le système d'apprentissage est abordable pour la plupart des Albertains.

Réel 2001-2002	*Objectif 2003-2004*	*Objectif 2004-2005*	*Objectif 2005-2006*
63 %	*65 %*	*À préciser*	*À préciser*

À préciser – Les objectifs seront établis lorsque les données de plusieurs années seront disponibles.

RÉSULTAT 1.4

Le coût n'est pas un obstacle à la participation des apprenants aux possibilités d'apprentissage.

Mesure (a)

Se rapporter à la mesure (a) du résultat 1.3.

STRATÉGIE 1.A

Continuer de promouvoir l'excellence de l'apprentissage grâce à l'amélioration continue du système d'apprentissage.

Principales initiatives

- Appuyer les recommandations de l'*Alberta Commission on Learning* approuvées par le gouvernement.
- Mettre en œuvre les recommandations du *MLA Committee on Lifelong Learning*.
- Mettre en œuvre le cadre de référence de *Campus Alberta*.
- Élaborer un cadre de référence stratégique pour l'apprentissage des adultes, comprenant l'examen des lois régissant le secteur postsecondaire et l'amélioration de l'accès aux possibilités d'apprentissage au niveau universitaire.
- Élaborer une nouvelle vision pour le programme d'études de la maternelle à la 12^{e} année.

STRATÉGIE 1.B

Faire en sorte que le système d'apprentissage soit à l'affût de la demande qui existe sur le marché du travail et qu'il soutienne la création et le partage du savoir.

Principales initiatives

- Mettre en œuvre la stratégie de l'Alberta concernant l'éducation internationale.
- Améliorer la politique et les programmes d'immigration afin de répondre aux besoins prioritaires en matière d'habiletés au sein de l'économie et d'atteindre les objectifs en matière d'immigration, tels qu'énoncés dans la stratégie relative à la main-d'œuvre de l'Alberta, *Prepared for Growth – Building Alberta's Labour Supply*.
- Mettre en œuvre les objectifs en ce qui a trait au projet d'apprentissage d'une langue seconde : *Enhancing Second Language Learning Project*.
- Répondre aux besoins de l'industrie pour ce qui est d'une main-d'œuvre formée et qualifiée.
- Élaborer un programme d'études, des ressources et des outils d'évaluation pour les élèves du Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP).

STRATÉGIE 1.C — **Continuer à élaborer un système d'apprentissage qui intègre les nouvelles technologies d'apprentissage**

Principale initiative

- Mettre en œuvre le cadre de référence de la politique sur l'apprentissage et la technologie, ce qui comprend la mise en œuvre continue de LearnAlberta.ca et de SuperNet visant à élaborer des ressources multimédias et des ressources en ligne destinées à l'apprentissage des élèves.

STRATÉGIE 1.D — **Préconiser un système d'apprentissage qui met l'accent sur l'obligation de rendre compte aux Albertains, en déterminant les résultats d'apprentissage communs et attendus pour ce système d'apprentissage.**

Principale initiative

- Continuer de travailler de concert avec le *Review Committee on Outcomes* dans le but de définir les résultats d'apprentissage attendus et les mesures du système d'apprentissage de la maternelle à la 12e année.

Deuxième objectif — *Excellence des résultats des élèves*

RÉSULTAT 2.1 — **Les apprenants atteignent des normes élevées.**

Mesure (a) — Pourcentage d'élèves de la 3e, 6e et 9e année ayant atteint les normes aux tests de rendement provinciaux

		Résultats de tous les élèves du niveau scolaire				**Résultats des élèves qui ont passé les tests**			
acceptable/excellence		**Réel 2001-2002**	***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***	**Réel 2001-2002**	***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***
3e année	Anglais	81 %/15 %	*83 %/17 %*	*84 %/18 %*	*85 %/18 %*	90 %/16 %	*91 %/18 %*	*91 %/19 %*	*92 %/19 %*
	Mathématiques	81 %/27 %	*82 %/27 %*	*83 %/27 %*	*83 %/27 %*	89 %/29 %	*89 %/30 %*	*90 %/31 %*	*90 %/31 %*
6e année	Anglais	81 %/15 %	*81 %/16 %*	*82 %/17 %*	*82 %/17 %*	89 %/17 %	*88 %/17 %*	*89 %/18 %*	*89 %/18 %*
	Mathématiques	78 %/18 %	*79 %/19 %*	*80 %/19 %*	*80 %/19 %*	85 %/20 %	*86 %/20 %*	*87 %/21 %*	*87 %/21 %*
	Sciences	80 %/23 %	*81 %/25 %*	*81 %/25 %*	*82 %/25 %*	87 %/25 %	*88 %/26 %*	*89 %/27 %*	*89 %/27 %*
	Études sociales	78 %/19 %	*78 %/20 %*	*79 %/21 %*	*79 %/21 %*	86 %/21 %	*86 %/22 %*	*87 %/23 %*	*87 %/23 %*
9e année	Anglais	79 %/15 %	*80 %/15 %*	*81 %/16 %*	*81 %/16 %*	90 %/17 %	*91 %/17 %*	*91 %/17 %*	*91 %/18 %*
	Mathématiques	65 %/17 %	*67 %/17 %*	*68 %/18 %*	*69 %/18 %*	74 %/19 %	*75 %/19 %*	*76 %/20 %*	*76 %/20 %*
	Sciences	72 %/11 %	*RPÉ*	*À préciser*	*À préciser*	81 %/13 %	*RPÉ*	*À préciser*	*À préciser*
	Études sociales	74 %/18 %	*74 %/18 %*	*75 %/19 %*	*75 %/19 %*	83 %/20 %	*83 %/20 %*	*84 %/21 %*	*84 %/21 %*

Remarque. — Les pourcentages d'élèves atteignant la norme acceptable comprennent les pourcentages d'élèves atteignant la norme d'excellence.
— Aucun objectif n'est fixé lorsqu'il s'agit de la première année de mise en œuvre d'un programme.

RPÉ — Révision du programme d'études – Les objectifs seront établis lorsque les résultats seront représentatifs du programme d'études révisé.

À préciser — Les objectifs seront établis lorsque les données de plusieurs années seront disponibles.

RÉSULTAT 2.1 **Les apprenants atteignent des normes élevées.** (suite)

Mesure (b) Pourcentage d'élèves ayant atteint les normes aux examens en vue du diplôme

acceptable/excellence	**Réel 2001-2002**	***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***
Anglais 30	88 %/19 %	*À préciser*	*À préciser*	*À préciser*
Anglais 33	87 %/7 %			
Études sociales 30	86 %/21 %			
Études sociales 33	81 %/12 %			
Mathématiques pures 30	81 %/28 %			
Biologie 30	84 %/26 %			
Chimie 30	82 %/24 %			
Physique 30	84 %/33 %			
Sciences 30	82 %/12 %			

Remarque. – Les pourcentages d'élèves atteignant la norme acceptable comprennent les pourcentages d'élèves atteignant la norme d'excellence.
– Le programme d'examens en vue du diplôme fait l'objet d'une révision afin que des données comparables puissent être obtenues d'une année à l'autre.

RÉSULTAT 2.2 **Les apprenants terminent leurs programmes.**

Mesure (a) Pourcentage d'élèves ayant terminé leurs études secondaires dans les cinq ans suivant leur entrée en 10^{e} année

Réel 2000-2001	***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***
73 %	*75 %*	*À préciser*	*À préciser*

Mesure (b) Niveau de scolarité des Albertaines et des Albertains âgés de 25 à 34 ans

	Réel 2002		***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***
	Canada	Alberta			
Études secondaires	89 %	89 %	*90 % +*	*90 % +*	*90 % +*
Études post-secondaires	62 %	58 %	*60 %*	*62 %*	*62 %*

Mesure (c) Pourcentage d'étudiants terminant leurs programmes d'apprentis, mesure obtenue en suivant les apprentis après leur première année de formation technique, et ce, pendant deux ans au-delà de la durée normale du programme.

Réel 2000-2001	***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***
76 %	*76 %*	*76 %*	*76 %*

À préciser — Les objectifs seront établis lorsque les données de plusieurs années seront disponibles.

Mesure (d)

Pourcentage d'étudiants terminant leurs études postsecondaires (mesure en cours d'élaboration). Le taux d'achèvement des institutions publiques est une mesure obtenue en suivant les étudiants à temps plein de première année pendant trois ans au-delà de la durée normale du programme. Ces données sont présentées par secteur et comme des mesures intérimaires du taux d'achèvement.

	Préliminaire 2001-2002	***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***
Universités	66 %	*M.I.*	*M.I.*	*À préciser*
Collèges/Instituts de technologie	59 %	*M.I.*	*M.I.*	*À préciser*

RÉSULTAT 2.3 **Les apprenants sont bien préparés à l'apprentissage continu.**

Mesure (a)

Mesure du degré de préparation à apprendre (en cours d'élaboration) [Le taux de participation des élèves de 1re année à un programme de prématernelle au cours d'une année précédente est présenté comme variable substitutive du degré de préparation à apprendre.]

Réel 2001-2002	***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***
95 %	*V.S.*	*V.S.*	*V.S.*

Mesure (b)

Membres du grand public estimant que les apprenants adultes sont bien préparés à l'apprentissage continu

Réel 2001-2002	***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***
76 %	*78 %*	*78 %*	*À préciser*

RÉSULTAT 2.4 **Les apprenants sont bien préparés au monde du travail.**

Mesure (a)

Pourcentage de diplômés du postsecondaire se trouvant un emploi.

Réel 1999-2000	***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***
93 %	*S.O.*	*90 % +*	*S.O.*

M.I. – Mesure intérimaire – On ne peut établir d'objectif pour une mesure intérimaire. Les objectifs seront fixés quand une mesure à l'échelle du système sera établie. Cette mesure accompagnera la mise en œuvre intégrale du Alberta Student Number, *ce qui permettra d'inclure, dans le taux d'achèvement, les élèves qui transfèrent.*

V.S. – Variable substitutive – Aucun objectif n'est donné, car il revient aux parents de décider d'inscrire leur enfant dans un programme préscolaire.

À préciser — Les objectifs seront établis lorsque les données de plusieurs années seront disponibles.

S.O. – Aucun objectif, car les données ne sont disponibles qu'aux deux ans.

RÉSULTAT 2.5

Les élèves sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

Mesure (a)

Membres du grand public estimant que les apprenants sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

	Réel 2001- 2002	***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***
Élèves du secondaire	59 %	*60 %*	*60 %*	*À préciser*
Apprenants adultes	68 %	*69 %*		

À préciser — Les objectifs seront établis lorsque les données de plusieurs années seront disponibles.

STRATÉGIE 2.A **Améliorer le taux de réussite des apprenants inuits, métis et des Premières nations.**

Principale initiative

- Mettre en œuvre le cadre de référence de la politique d'enseignement aux élèves inuits, métis et des Premières nations.

STRATÉGIE 2.B **Continuer d'améliorer les possibilités d'apprentissage des Albertains en facilitant les transitions vers le marché du travail et les études postsecondaires.**

Principales initiatives

- Travailler de concert avec les écoles, les établissements postsecondaires, les industries et les entreprises pour faciliter les transitions école/école, école/monde du travail et monde du travail/école.
- Mettre en œuvre, en consultation avec les autorités scolaires et les parties intéressées, les recommandations émanant de l'étude portant sur l'élimination des obstacles à l'achèvement des études secondaires.
- En collaboration avec les organismes communautaires, donner la possibilité aux adultes de faire les premiers pas pour améliorer leurs habiletés en lecture et en écriture au moyen de programmes de tuteurs bénévoles, d'anglais langue seconde et d'alphabétisation pour la famille dans diverses communautés.

STRATÉGIE 2.C **Rehausser l'accès aux programmes d'études pour tous les élèves et promouvoir des pratiques uniformes au sein de ces programmes.**

Principales initiatives

- Continuer la mise en œuvre des recommandations émanant de l'examen des programmes d'adaptation scolaire. *(Special Education Review)*
- Continuer de travailler de concert avec les établissements postsecondaires, les industries et les étudiants dans le but de réviser et de mettre en œuvre une nouvelle politique concernant les frais de scolarité et de faire en sorte que le système d'apprentissage destiné aux adultes continue d'être abordable.
- Améliorer le programme d'aide financière aux étudiants et assurer la prestation de ce programme.

Troisième objectif — *Ministère hautement réceptif et responsable*

RÉSULTAT 3.1

Améliorer les résultats grâce à des relations de travail efficaces dans le cadre des initiatives interministérielles et avec les parties intéressées.

Mesure (a)

Partenaires d'autres ministères et parties intéressées du système d'apprentissage estimant que le personnel d'Alberta Learning fait preuve de collaboration.

	Réel 2001-2002	***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***
Collaboration	86 %	*88 %*	*90 %*	*À préciser*

RÉSULTAT 3.2

Le Ministère fait preuve de leadership et d'amélioration continue.

Mesure (a)

Partenaires d'autres ministères et parties intéressées du système d'apprentissage estimant que le personnel d'Alberta Learning fait preuve de responsabilité et de souplesse.

	Réel 2001-2002	***Objectif 2003-2004***	***Objectif 2004-2005***	***Objectif 2005-2006***
Réceptivité et flexibilité	78 %	*80 % +*	*80 % +*	*À préciser*

Mesure (b)

Résumé des résultats pour les mesures de base (mesure en cours d'élaboration).

À préciser – Les objectifs seront établis lorsque les données de plusieurs années seront disponibles.

STRATÉGIE 3.A — **Continuer de travailler en collaboration avec les partenaires et les parties intéressées faisant partie du système d'apprentissage.**

Principales initiatives

- Travailler de concert avec les partenaires et les parties intéressées pour mieux définir leurs rôles et responsabilités au sein du système d'apprentissage.
- Travailler de concert avec les partenaires et les parties intéressées du secteur de l'éducation pour mettre à profit les réussites du Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA) ainsi que pour déterminer et faire connaître les pratiques qui portent des fruits en matière d'amélioration continue de l'enseignement et du rendement scolaire en Alberta.
- Concevoir, élaborer et soutenir des initiatives en matière de politiques interministérielles, notamment l'*Aboriginal Policy Initiative*, l'*Economic Development Strategy*, la *Health Sustainability Initiative*, et l'*Alberta Children and Youth Initiative*.
- Travailler en collaboration avec les partenaires et les parties intéressées dans le but d'uniformiser les solutions technologiques au sein du système d'apprentissage.

STRATÉGIE 3.B	**Promouvoir la viabilité financière du système d'apprentissage.**
Principales initiatives	• Appuyer les recommandations de la *Financial Management Commission* approuvées par le gouvernement. • Mettre en œuvre les recommandations du *K-12 Funding Framework Review* afin de parvenir à un nouveau modèle de financement.

STRATÉGIE 3.C	**Faire en sorte que les Albertains aient accès à de l'information ponctuelle, précise et pertinente au sujet du système d'apprentissage.**
Principale initiative	• Améliorer l'efficacité des communications avec les parties intéressées et les Albertains.

STRATÉGIE 3.D	**Former des ressources humaines qui resteront au Ministère et au sein du système d'apprentissage à long terme.**
Principales initiatives	• Répondre aux besoins en ressources humaines à long terme du système d'apprentissage en consultation avec les écoles et les établissements postsecondaires. • Assurer la mise en œuvre du plan des ressources humaines du Ministère.

Activités essentielles

Les activités essentielles définissent les principales responsabilités du Ministère, notamment en ce qui a trait à sa mission, en plus de présenter un cadre de référence par rapport à l'atteinte des résultats et à la répartition des ressources. Les activités essentielles d'Alberta Learning soutiennent les trois objectifs du Ministère.

Les trois divisions responsables des activités essentielles d'Alberta Learning, soit la division de l'apprentissage de base (Basic Learning), la division de l'apprentissage des adultes (Adult Learning) et la division de la formation d'apprentis et de la formation dans l'industrie (Apprenticeship and Industry Training), assurent les services et établissent les normes. Ces divisions travaillent en collaboration étroite avec les partenaires du Ministère afin d'assurer la continuité des programmes et des transitions douces pour les apprenants.

ACTIVITÉS ESSENTIELLES	*FONCTIONS DE LA DIVISION*
Division de l'apprentissage des adultes (Adult Learning Division)	
Financer les établissements d'enseignement postsecondaire	• Financer les établissements d'enseignement publics (fonds opérationnels et budgétaires) et accorder des subventions aux *Community Adult Learning Councils*, aux consortiums ainsi qu'aux programmes d'alphabétisation des adultes et des familles.
Fournir de l'aide financière aux étudiants et d'autres formes de soutien aux Albertains qui y ont droit	• Administrer les programmes de financement des étudiants établis par les gouvernements fédéral et provincial; fournir des renseignements et remettre les bourses aux étudiants qui font des demandes de prêts, de subventions et de bourses. Coordonner les demandes d'appel des étudiants qui souhaitent que des modifications soient apportées à leur financement.
Encourager et récompenser l'excellence chez les Albertains au moyen de bourses d'études et de prix et récompenses	• Fournir des renseignements et décerner les bourses.
Approuver les programmes d'études des établissements publics	• Approuver les programmes et les mandats des établissements postsecondaires publics. • Faciliter les ententes de transfert entre les cours et les programmes au sein du système postsecondaire.
Accorder des permis aux établissements privés et approuver leurs programmes	• Accorder des permis aux programmes d'enseignement professionnel donnés par des établissements privés. • Approuver les programmes donnés par des établissements privés qui attribuent des diplômes et approuver les programmes menant à l'obtention d'un diplôme qui sont donnés par des établissements situés à l'extérieur de l'Alberta.
Financer et présenter des possibilités d'apprentissage communautaires à l'intention des adultes	• Présenter des possibilités d'apprentissage au moyen de programmes d'alphabétisation, d'établissement d'immigrants, d'anglais langue seconde et d'apprentissage communautaire destiné aux adultes. • Évaluer les attestations d'études des nouveaux Albertains.
Fournir de l'information et du soutien au système d'apprentissage des adultes	• Offrir du soutien en matière de planification, de coordination et de politique aux prestataires de services d'enseignement aux adultes et donner des renseignements au grand public sur le système d'apprentissage des adultes.

Division de la formation d'apprentis et de la formation dans l'industrie (Apprenticeship and Industry Training Division)

Élaborer les normes des programmes en collaboration avec les industries	• Déterminer les grandes lignes des cours et élaborer des examens qui répondent aux normes de l'industrie; faire des recherches et mettre au point de nouvelles initiatives pour assurer la formation dans les métiers. • Diriger et appuyer des initiatives visant le transfert interprovincial des compétences. • Répondre aux besoins des industries en matière de nouveaux métiers, de nouvelles professions et de programmes de formation améliorés.
Fournir de l'information et du soutien au système de formation d'apprentis et de formation dans l'industrie	• Offrir du soutien en matière de planification, de coordination et d'élaboration de politiques à l'*Alberta Apprenticeship and Industry Training Board* ainsi qu'à son réseau de comités industriels. • Promouvoir les programmes d'apprentis en collaboration avec les industries et les parties intéressées du système d'apprentissage.
Conseiller les apprentis et les employeurs	• Aider les apprentis et les employeurs sur le plan des enregistrements et donner des conseils sur la formation et l'accréditation des apprentis. • Fournir des services techniques et des services de consultation dans le cadre des programmes d'apprentis. • Faire en sorte que les industries se conforment à l'*Apprenticeship and Industry Training Act* et aux règlements y afférents.
Financer les programmes approuvés conjointement avec la division de l'apprentissage des adultes (Adult Learning)	• Prévoir les besoins en formation et travailler de concert avec les établissements en vue de donner lieu à la coordination de la formation technique.
Accréditer les apprenants et toute autre personne qui répondent aux normes de l'industrie	• Vérifier l'expérience de travail et la formation, administrer les examens et délivrer les certificats.

Division de l'apprentissage de base (Basic Learning Division)

Établir les normes du programme d'études	• Élaborer et réviser les programmes d'études de la maternelle à la 12e année afin qu'ils soient pertinents et qu'ils répondent aux besoins en apprentissage des Albertains.
Élaborer les ressources d'apprentissage	• Choisir et élaborer des ressources d'apprentissage et d'enseignement pour rehausser l'efficacité de l'enseignement en classe.
Accorder les brevets d'enseignement	• S'assurer que les enseignants de l'Alberta ont un brevet d'enseignement et qu'ils possèdent les connaissances, les habiletés et les compétences nécessaires pour aider les élèves à atteindre les normes établies par le Ministre.
Offrir du soutien aux élèves ayant des besoins divers	• Travailler de concert avec les autorités scolaires pour améliorer et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes destinés aux élèves ayant des besoins d'apprentissage, des besoins linguistiques et des besoins culturels divers, puis faciliter l'accès à ces programmes.
Offrir du soutien aux autorités scolaires	• Élaborer et mettre en œuvre des programmes, des politiques, des règlements et des lois qui permettent aux autorités scolaires de répondre encore mieux aux besoins et aux choix d'apprentissage des Albertains.
	• Entretenir d'excellentes relations avec les autorités scolaires.
Approuver les écoles et les programmes	• Vérifier les plans d'éducation et les rapports annuels des écoles publiques, des écoles séparées, des écoles francophones, des écoles à charte et des écoles privées.
	• Approuver les écoles des Premières nations, les écoles privées et les écoles à charte.
Faire des enquêtes et s'occuper des appels	• Faire des enquêtes, faire des examens et tenir des audiences pour faire en sorte que le système d'apprentissage soit transparent, juste et efficace.

Activités d'intégration et d'encadrement

À l'instar des activités essentielles, les activités d'intégration et d'encadrement font partie du travail que le Ministère accomplit en vue de réaliser ses objectifs.

Les divisions et les directions d'intégration et d'encadrement d'Alberta Learning, soit la division des services stratégiques et d'information (*Information and Strategic Services Division*), la division de l'amélioration du système et de la communication de rapports (*System Improvement and Reporting Division*), la division des services ministériels (*Corporate Services Division*) et la direction des communications (*Communications Branch*), fournissent des services à l'échelle du Ministère et facilitent l'intégration et la responsabilisation à l'échelle de toutes les divisions.

Activités d'intégration et d'encadrement	*Fonctions de la division*
Division des services stratégiques et d'information (Information and Strategic Services Division)	
Présenter des options de politique à l'échelle du Ministère	• Élaborer des positions, des options et des réponses en matière de politiques, coordonner la politique provinciale et fédérale sur l'immigration, faire des recherches et intégrer les politiques à l'échelle du Ministère.
Concevoir et mettre en œuvre des processus de planification et de consultation à l'échelle du Ministère	• Faciliter la planification et la prise de décisions du Ministère grâce à la consultation, la coordination, la facilitation, l'information et les processus et produits de planification.
Guider l'utilisation efficace de la technologie au sein du Ministère et du système d'apprentissage	• Faciliter l'utilisation efficace et intégrée des systèmes de gestion de l'information et de la technologie par le Ministère dans le but d'appuyer les plans d'activités. • Fournir et soutenir les systèmes d'information et les systèmes technologiques du Ministère. • Faire preuve de leadership et de soutien en ce qui a trait à l'adoption des technologies en pleine évolution au sein du système d'apprentissage, et ce, avec les parties intéressées.
Assurer la prestation de services d'enseignement et de services technologiques à l'échelle du Ministère	• Concevoir, élaborer et publier des ressources d'apprentissage électroniques et imprimées afin d'appuyer la prestation des programmes au sein du système d'apprentissage. • Délivrer les diplômes d'études secondaires et les certificats d'équivalence ainsi que les relevés officiels de cours et de notes. • Recueillir, gérer et fournir les renseignements sur le système d'apprentissage requis par le Ministère.

Activité d'intégration et d'encadrement	*Fonctions de la division*
Division de l'amélioration du système et de la communication de rapports (System Improvement and Reporting Division)	
Faciliter l'amélioration continue et assurer la responsabilisation au sein du Ministère et du système d'apprentissage	• Diriger l'élaboration des indicateurs de rendement, des mesures, des objectifs et des cadres de référence en matière de responsabilisation. • Faire de la recherche appliquée, des vérifications périodiques et l'évaluation de programmes. • Communiquer les résultats du Ministère et du système d'apprentissage. • Élaborer et administrer les tests de rendement provinciaux et les examens en vue du diplôme, en prenant soin de fournir les résultats individuels ainsi que les résultats par école, les résultats par autorité scolaire et les résultats à l'échelle de la province, et ce, afin de soutenir l'enseignement et l'apprentissage de la maternelle à la 12e année, et administrer le *General Educational Development Test* aux apprenants adultes. • Coordonner la participation de l'Alberta aux évaluations nationales et internationales.
Activités d'intégration et d'encadrement	*Fonctions de la division*
Division des services ministériels (Corporate Services Division)	
Assurer la responsabilisation du système et la responsabilisation financière	• Fournir des services de planification législative, des services administratifs, des services financiers, des services de planification des ressources humaines et des services de gestion des documents ministériels.
Élaborer les plans budgétaires	• Élaborer et coordonner la planification budgétaire dans le cadre du plan d'activités du Ministère et s'assurer du respect du budget.
Perfectionner les ressources humaines	• Planifier, soutenir et coordonner la mise en œuvre de la stratégie de perfectionnement des ressources humaines du Ministère (*Corporate Human Resource Development Strategy*) et du plan des ressources humaines du Ministère (*Human Resource Plan*).
Financer les autorités scolaires	• Calculer le financement accordé à toutes les autorités scolaires et leur accorder ce financement. • Analyser les rapports financiers des autorités scolaires. • Passer en revue l'aide financière accordée aux autorités scolaires afin d'assurer qu'un grand pourcentage d'argent est consacré à l'apprentissage des élèves.
Imprimer et gérer les ressources d'apprentissage	• Élaborer, produire et distribuer les ressources d'apprentissage.

Activité d'intégration et d'encadrement	*Fonctions de la division*

Direction des communications (Communications Branch)

Partager l'information et faire part des réalisations

- Fournir de l'information utile et claire sur le système d'apprentissage aux Albertains, et ce, de manière ponctuelle.
- Donner des conseils stratégiques sur le plan des communications et fournir des services de planification.
- Fournir des services spécialisés de rédaction et de révision de textes.
- Représenter le Ministère auprès du grand public et des médias.
- Faciliter des communications efficaces auprès du personnel du Ministère et des parties intéressées.

Alberta Learning – État du revenu

DÉPENSES PAR ACTIVITÉS ESSENTIELLES
(en milliers de dollars)

DÉPENSES DIVISIONNELLES (en milliers de dollars)	**Comparable 2001-02 Réel**	**Comparable 2002-03 Budget**	**Comparable 2002-03 Prévisions**	**2003-04 Estimations**	**2004-05 Objectif**	**2005-06 Objectif**
DÉPENSES						
Activités essentielles						
Apprentissage de base	3 276 896	3 389 106	3 457 256	3 590 628	3 700 453	3 834 898
Apprentissage des adultes	1 183 033	1 258 415	1 255 101	1 304 941	1 329 716	1 357 563
Apprentissage et formation dans l'industrie	18 570	20 813	20 339	20 718	18 589	17 667
DÉPENSES DU MINISTÈRE	**4 478 499**	**4 668 334**	**4 732 696**	**4 916 287**	**5 048 758**	**5 210 128**

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU MINISTÈRE
(en milliers de dollars)

	Comparable 2001-02 Réel	Comparable 2002-03 Budget	Comparable 2002-03 Prévisions	2003-04 Estimations	2004-05 Objectif	2005-06 Objectif
RECETTES						
Transferts internes du gouvernement	71 337	103 800	105 065	137 545	119 345	120 945
Impôts fonciers prélevés pour l'éducation	1 094 070	1 093 000	1 101 000	1 165 000	1 233 000	1 304 000
Transferts du gouvernement du Canada	167 116	174 586	111 158	142 282	142 276	138 552
Ventes des ressources d'apprentissage	29 013	30 245	25 935	30 903	30 903	30 903
Primes, droits et permis	4 763	4 866	4 877	4 890	4 917	4 947
Autres recettes	5 271	3 440	3 709	4 671	7 157	9 850
RECETTES DU MINISTÈRE	**1 371 570**	**1 409 937**	**1 351 744**	**1 485 291**	**1 537 598**	**1 609 197**
DÉPENSES						
Programme						
Soutien à l'exploitation (écoles publiques et séparées)	2 884 767	3 003 108	2 997 699	3 144 731	3 259 311	3 385 628
Régime de retraite des enseignants	223 843	236 948	239 848	268 349	282 664	293 664
Soutien aux écoles privées	108 152	96 604	100 943	109 912	115 380	120 998
Initiatives provinciales	64 632	65 602	65 602	65 602	65 602	65 602
Autres programmes d'apprentissage de base	33 430	36 722	32 234	37 955	38 177	38 580
Santé des élèves	27 317	28 547	28 425	29 118	29 700	30 294
Total du soutien à l'apprentissage de base	**3 342 141**	**3 467 531**	**3 464 751**	**3 655 667**	**3 790 834**	**3 934 766**
Moins : Part de l'impôt foncier versée aux conseils scolaires des écoles séparées non participantes	(135 409)	(152 000)	(150 000)	(162 000)	(171 000)	(181 000)
Total du soutien du gouvernement à l'apprentissage de base	**3 206 732**	**3 315 531**	**3 314 751**	**3 493 667**	**3 619 834**	**3 753 766**
Aide aux établissements postsecondaires	1 025 767	1 074 914	1 078 514	1 122 243	1 134 933	1 157 170
Soutien aux apprenants du niveau postsecondaire	112 515	140 755	133 670	133 155	152 305	156 525
Total du soutien à l'apprentissage des adultes	**1 138 282**	**1 215 669**	**1 212 184**	**1 255 398**	**1 287 238**	**1 313 695**
Programmes pour apprentis	14 444	16 281	15 813	16 193	16 279	16 365
Services de soutien du Ministère	30 351	29 530	29 390	29 505	29 874	30 121
Soutien à la prestation des programmes	85 393	87 432	90 870	87 257	90 459	91 050
	4 475 202	**4 664 443**	**4 663 008**	**4 882 020**	**5 043 684**	**5 204 997**
Initiatives ponctuelles						
Pension des enseignants – Programmes spéciaux	–	–	60 000	–	–	–
Calgary Board – Coûts uniques des avantages sociaux	–	–	7 000	–	–	–
Subventions – Ressources de base	–	–	–	20 000	–	–
Enveloppe – Rendement du postsecondaire	–	–	–	10 000	–	–
Total des dépenses de programmes*	**4 475 202**	**4 664 443**	**4 730 008**	**4 912 020**	**5 043 684**	**5 204 997**
Frais de service de la dette						
Alberta School Foundation Fund	3 297	3 891	2 688	4 267	5 074	5 131
DÉPENSES DU MINISTÈRE	**4 478 499**	**4 668 334**	**4 732 696**	**4 916 287**	**5 048 758**	**5 210 128**
Gain (perte) sur l'aliénation des biens	(11)	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ	**(3 106 940)**	**(3 258 397)**	**(3 380 952)**	**(3 430 996)**	**(3 511 160)**	**(3 600 931)**

* Assujetties à la Loi sur la gestion responsable des finances (*Fiscal Responsibility Act*), les dépenses de programmes incluent les paiements en espèces versés par la Province au titre de l'obligation découlant des régimes de retraite (qui seront officiellement remplacés par un régime distinct). Les dépenses de programmes n'incluent pas les changements annuels des engagements de retraite non capitalisés – opérations sans déboursé n'ayant aucune incidence sur les besoins d'emprunts. Ces augmentations (diminutions) annuelles sont les suivantes :

	57 345	65 386	74 627	127 000	128 000	134 000

RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ (en milliers de dollars)	Comparable 2001-02 Réel	Comparable 2002-03 Budget	Comparable 2002-03 Prévisions	2003-04 Estimations	2004-05 Objectif	2005-06 Objectif
Recettes du Ministère	1 371 570	1 409 937	1 351 744	1 485 291	1 537 598	1 609 197
Redressement de la consolidation interministérielle	(71 337)	(103 800)	(105 065)	(137 545)	(119 345)	(120 945)
Recettes consolidées	**1 300 233**	**1 306 137**	**1 246 679**	**1 347 746**	**1 418 253**	**1 488 252**
Dépenses des programmes du Ministère	4 475 202	4 664 443	4 730 008	4 912 020	5 043 684	5 204 997
Redressement de la consolidation interministérielle	(2 000)	-	-	-	-	-
Dépenses consolidées des programmes	**4 473 202**	**4 664 443**	**4 730 008**	**4 912 020**	**5 043 684**	**5 204 997**
Frais de service de la dette du Ministère	3 297	3 891	2 688	4 267	5 074	5 131
Dépenses consolidées	**4 476 499**	**4 668 334**	**4 732 696**	**4 916 287**	**5 048 758**	**5 210 128**
Gain (perte) sur l'aliénation des biens	(11)	-	-	-	-	-
Redressement de la consolidation interministérielle	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ	**(3 176 277)**	**(3 362 197)**	**(3 486 017)**	**(3 568 541)**	**(3 630 505)**	**(3 721 876)**